

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 014-26

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2026, le *Règlement 014-26 Relatif au programme d'aide financière « pour remplacer le couvert forestier compte tenu de la propagation de l'agrile du frêne »*.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité au <https://plessisville.quebec/ma-ville/administration/reglementation-municipale> et au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 15 juillet 2026

M^E GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE
Greffière